

**Appel à idées Education à l'environnement****« Défi Jeunes pour la transition écologique du Grand Avignon »****Règlement**

Le présent règlement fixe le cadre général pour soumettre un programme d'actions en faveur de la transition écologique du territoire du Grand Avignon dans le cadre du dispositif « Défi Jeunes pour la transition écologique du Grand Avignon ».

**0) PREAMBULE**

---

Dans le cadre de ses compétences en matière de transition écologique, le Grand Avignon a mis en place l'évènement « Faites Echo » qui se tient chaque année au mois de mars, pour que l'ensemble des habitants s'informent sur ce sujet dans une ambiance festive, et « inventent notre territoire de demain plus respectueux de l'environnement ».

Pour valoriser les actions entreprises sur le territoire, favoriser l'implication pérenne des jeunes publics à « Faites Echo » et contribuer à son effet d'entraînement, le Grand Avignon met en place un dispositif qui leur est dédié : « Défis jeunes pour la transition écologique du Grand Avignon », dans le cadre de sa compétence d'actions de sensibilisation et de communication sur l'environnement.

## I) DISPOSITIONS GENERALES

---

### Objectifs :

- Soutenir directement les jeunes du territoire du Grand Avignon dans leurs projets en faveur de la transition écologique locale
- Mettre en lumière les actions des jeunes à l'occasion de « Faites Echo ».

### Périmètre :

Les 16 communes du Grand Avignon : Velleron, Vedène, Saint-Saturnin les-Avignon, Morières-les-Avignon, Le Pontet, Jonquerettes, Entraigues sur la Sorgue, Caumont-sur-Durance, Avignon, Villeneuve-lez-Avignon, Roquemaure, Rochefort-du-Gard, Saze, Sauveterre, Pujaut, Les Angles.

### Référents :

La mission transition écologique est le service en charge du dispositif. Elle est l'interlocuteur privilégié des communes et des établissements pour l'appel à idées, l'instruction puis la mise en œuvre des actions.

## II) QUI PEUT PARTICIPER ?

---

Tous les jeunes scolarisés sur le territoire du Grand Avignon, via les établissements d'enseignement où ils sont scolarisés, dès le primaire, jusqu'à l'université et aux établissements d'enseignement supérieur, via les centres sociaux et les centres de loisirs du Grand Avignon et les missions locales.

## III) COMMENT PARTICIPER ?

---

- ⇒ Les jeunes élaborent un projet local en faveur de la transition écologique.
- ⇒ Ils constituent un dossier de candidature dont ils trouveront le détail dans le mail d'information envoyé aux établissements mentionnés à l'article 1.

- ⇒ Ce dossier de candidature comportera la description du projet, les coordonnées de l'établissement et des jeunes porteurs du projet, une lettre d'accompagnement expliquant leur motivation, et une description du budget du projet.
- ⇒ Les jeunes déposent le dossier de candidature par mail, via leurs établissements, auprès du Grand Avignon, le **jeudi 29 février 2024** au plus tard.

#### **IV) SELECTION DES LAUREATS**

---

- ⇒ **Du 1<sup>er</sup> au 22 mars 2024** : présélection de 10 projets parmi toutes les candidatures.
- ⇒ **Vendredi 29 mars 2024** : audition des jeunes porteurs des 10 projets par le jury « Défis jeunes pour la transition écologique du Grand Avignon », à l'occasion de « Faites Echo 2024 », au centre de loisirs de la Barthelasse. Sélection de 5 projets lauréats.

Les cinq projets lauréats bénéficieront de l'accompagnement financier et technique du Grand Avignon pour la réalisation de leur projet, soit directement, soit sous forme d'une prestation dont le Grand Avignon prendra en charge le coût.

L'enveloppe totale du dispositif est fixée à 10 000 euros pour la session des projets 2024-2025.

Les 5 projets non lauréats bénéficieront de « mentions spéciales » du jury et de « coups de cœur » et bénéficieront du conseil du Grand Avignon pour la conduite de leurs projets.

**V) LE CONTENU DES PROJETS**

---

Les projets devront consister en des réalisations matérielles ou des modes d'organisation nouveaux, et pas seulement en des opérations de transmission des savoirs ou des sensibilisations. Les projets pourront aborder une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> AIR                                 | <input type="checkbox"/> ALIMENTATION   |
| <input type="checkbox"/> BIODIVERSITE                        | <input type="checkbox"/> SANTE          |
| <input type="checkbox"/> REDUCTION DECHETS                   | <input type="checkbox"/> MOBILITE DOUCE |
| <input type="checkbox"/> RESSOURCES (EAU, ENERGIE, MATIERES) | <input type="checkbox"/> RISQUES        |
| <input type="checkbox"/> AUTRE, précisez :                   |   |

La description des projets devra mentionner :

- ⇒ Le nombre de jeunes mobilisés par le projet : une équipe de cinq jeunes au minimum devra participer directement à la conception et à l'organisation.
- ⇒ Le nombre de personnes concernées par le projet et lesquelles : combien de personnes bénéficieront exactement du projet mis en place ?
- ⇒ Les liens auxquels le projet contribue : le projet crée-t-il des liens entre des catégories de publics, entre des générations, entre des quartiers, entre des communes du territoire du Grand Avignon ?
- ⇒ La concrétisation d'une réalisation : à quelle création aboutit le projet ?

Les projets pourront être achevés en 2024, ou pendant l'année scolaire 2024-2025, et y compris pendant les deux années scolaires.

**VI) LES CRITERES DE SELECTION DES PROJETS**

---

Les projets seront sélectionnés en fonction des critères suivants :

- Un critère noté par le comité de présélection (mission transition écologique et membres des directions techniques associées du Grand Avignon, présidé par un élu) :
- ⇒ Faisabilité du projet, en termes de calendrier et en termes techniques : le projet peut-il être réalisé avec un appui, soit d'ici juin 2024, soit d'ici juin 2025 ?

- Trois critères notés par le jury (membres des services du Grand Avignon, élus du Grand Avignon et des communes, représentants de l'éducation nationale - rectorat, inspection académique-, représentants des associations et des entreprises engagées pour l'environnement du Grand Avignon) :
  - ⇒ Caractère inspirant du projet : le projet donne-t-il envie d'y participer ? Contribue-t-il à transmettre des valeurs de solidarité, de coopération, de progrès ?
  - ⇒ Pertinence du projet : le projet répond-il aux besoins du territoire ? A plusieurs enjeux environnementaux ?
  - ⇒ Réplicabilité du projet : le projet peut-il être mis en œuvre facilement ailleurs dans le Grand Avignon ?

## **VII) LE DEROULEMENT DU DEFI**

---

- 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 29 février 2024 : publicité sur le dispositif auprès des jeunes
- 29 février 2024 : date limite de dépôt des dossiers de candidatures auprès du Grand Avignon
- 22 mars 2024 : présélection des 10 meilleurs dossiers candidats
- 29 mars 2024 : audition des 10 dossiers présélectionnés par le jury à l'occasion de « Faites Echo » et annonce officielle des 5 lauréats « Défi Jeunes pour la transition écologique du Grand Avignon »
- 30 mars 2024 : temps fort au cours de la seconde journée de « Faites Echo » autour des 10 projets et des 5 lauréats

## **VIII) LA PUBLICITE SUR LE DISPOSITIF**

---

Publicité sera faite sur l'existence du « Défis jeunes » et sur son règlement auprès des jeunes :

- par mail, auprès des établissements d'enseignement, du primaire à l'université et aux établissements d'enseignement supérieur, des centres sociaux et des centres de loisirs du Grand Avignon,
- par les supports habituels de communication du Grand Avignon
- par mail auprès des services des communes du Grand Avignon.